




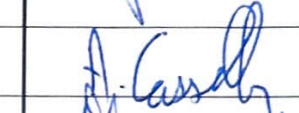



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

Roche, le 10 mai 2023

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances

**du préavis n° 17/2023 relatif à une demande de crédit complémentaire  
concernant les travaux d'aménagements liés au giratoire  
des Vernes sur la RC 780**

		Séances			Emoluments	Signatures
		02.05.2023				
Rapporteur	Buchs Raphaël	X				
Membres	Crisinel Maxime	Absent				
	Cassella Antonio	X				
	Marsoni Lucette	X				
	Pilet-Caille Micheline	X				
Suppléant	Marc Aeberhard	X				

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 2 mai 2023 à la Maison de commune afin de traiter du préavis N° 17/2023 relatif à une demande de crédit complémentaire concernant les travaux d'aménagements liés au giratoire des Vernes sur la RC 780 en présence de Monsieur Thierry Blanc, Municipal, de Madame Aurélie Tulot, Vice-Syndique, Monsieur Vannaz, Ingénieur du Bureau Herter & Wiesmann ainsi que la commission de l'urbanisme. Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour les explications détaillées qu'ils nous ont fournies.

La commission des finances se prononce et rapporte uniquement sur le volet financier. Néanmoins, pour comprendre au mieux le dossier, le fait de regrouper les deux commissions en une seule séance a permis d'aborder les sujets dans sa globalité.

Pour rappel, la conclusion du préavis 58/2020 était la suivante :

- D'autoriser la Municipalité à signer tous actes en relation avec la constitution de charges foncières pour ce dossier ;

- De lui accorder un crédit d'investissement pour la réalisation des travaux routiers précités pour un montant de Chf 600'000.00 (HT) soit Chf 646'200.00 (TTC) ;
- De financer ces travaux par un emprunt aux meilleures conditions du moment auprès d'un établissement de son choix ;
- D'amortir ces travaux en une fois par un prélèvement aux fonds de réserve « Travaux » pour un montant de Chf 150'000.00 (HT) soit Chf 161'550.00 (TTC);
- D'amortir le solde des travaux, soit Chf 450'000.00 (HT), Chf 484'650.00 (TTC), avec les charges foncières qui seront perçues.

Depuis ce préavis, le bureau Stucki, à la base de l'étude, a transmis le dossier au bureau Herter & Wiesmann (ingénieur génie civil). Lors de cette reprise, ce dernier, qui a une connaissance sur le trafic routier, a interpellé la Municipalité afin de les informer que le préavis 58/2020 avait été estimé avec une marge financière restreinte.

Pour garantir une sécurité routière à long terme, le bureau Herter & Wiesman a proposé d'effectuer des essais de plaques pour déterminer la portance du terrain et par la suite renforcer le terrassement, chose qui après étude s'est révélée être justifiée.

La zone des Vernes a offert de belles découvertes lors de ces travaux (par exemple : dalle en béton armé de 270 m<sup>2</sup>, briques en terre-cuite, ferraille).

Dans notre préavis, il est question d'accorder un crédit complémentaire de Chf 179'234.70 qui se compose de la manière suivante :

Décompte final Herter & Wiesmann	Chf 770'697.80
Factures du préavis 58/2020 saisies par le Boursier communal	<u>Chf 54'736.90</u>
<b>Total</b>	<b>Chf 825'434.70</b>
Préavis 58/2020 – Crédit d'investissement	<u>Chf - 646'200.00</u>
Préavis 17/2023 – Crédit complémentaire	<b>Chf 179'234.70</b>

Le décompte final du bureau Herter & Wiesmann comporte tous les travaux de génie civil, traitement des eaux pluviales, travaux d'éclairage public et de signalisation.

Quant aux factures du préavis 58/2020 saisies par le Boursier communal, elles regroupent les différents travaux liés à la construction du rond-point dont les postes les plus importants sont la démolition des voies ferrées pour un montant de Chf 16'974.60 et la création **obligatoire** d'un biotope exigé par l'Etat de Vaud qui s'élève à Chf 33'443.90.

A titre d'information, le fonds de réserve « Travaux » s'élève à Chf 1'571'760.93.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis municipal N° 17/2023 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit complémentaire concernant les travaux d'aménagements liés au giratoire des Vernes sur la RC 780 ;
- Où** le rapport de la commission des finances chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide :**
- 1) D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Chf 179'234.70 TTC pour finaliser les travaux ;
  - 2) D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ;
  - 3) D'amortir le coût complémentaire de ces travaux en une fois par un prélèvement à la réserve « Travaux ».

Ont signé :

Cassella Antonio

Marsoni Lucette

Pilet-Caille Micheline

Aeberhard Marc

Buchs Raphaël

